



Bruxelles, le 11 mars 2020
(OR. fr)

6686/20

LIMITE

JUR 118
INST 43
COUR 19

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement du président du comité prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

DÉCISION (UE) 2020/... DU CONSEIL

du ...

**portant remplacement du président du comité
prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 255, deuxième alinéa,

vu l'initiative du président de la Cour de justice du 6 mars 2020,

considérant ce qui suit:

- (1) Un comité a été institué, en vertu de l'article 255, premier alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, afin de donner un avis sur l'adéquation des candidats à l'exercice des fonctions de juge et d'avocat général de la Cour de justice et du Tribunal avant que les gouvernements des États membres ne procèdent aux nominations (ci-après dénommé "comité").
- (2) Par sa décision (UE, Euratom) 2017/2262¹, le Conseil a désigné les sept membres du comité pour une période de quatre ans se terminant le 28 février 2022.
- (3) Par lettre du 27 février 2020, M. Christiaan TIMMERMANS, président du comité, a informé le Conseil qu'il démissionnait de ses fonctions.
- (4) Par lettre du 6 mars 2020, le président de la Cour de justice a proposé la désignation de M. Allan ROSAS en remplacement de M. Christiaan TIMMERMANS comme président du comité, pour la durée de mandat restant à courir conformément au point 3 des règles de fonctionnement du comité reprises à l'annexe de la décision 2010/124/UE du Conseil²,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE, Euratom) 2017/2262 du Conseil du 4 décembre 2017 portant désignation des membres du comité prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (JO L 324 du 8.12.2017, p. 50).

² Décision 2010/124/UE du Conseil du 25 février 2010 relative aux règles de fonctionnement du comité prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (JO L 50 du 27.2.2010, p. 18).

Article premier

M. Allan ROSAS est nommé président du comité prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pour une période se terminant le 28 février 2022.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
